



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec :

- **ALANEO Energies**, pour un bureau et un atelier situés chemin de l'usine, à Montendre. Cette mise à disposition prend effet le 16 mars 2022 et se terminera le 1^{er} avril 2022.

Fait à Jonzac,

Le 30 MARS 2022

Le Président
Claude BELQT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex